



Défaut d'assurance lors d'un contrôle de gendarmerie.

Par **sabri 24**, le **24/03/2010 à 22:01**

Bonjour,

Suite a un controle de gendarmerie,je ne m etait pas appercu que la vignette de mon assurance ete perime,il ne mon pas mis de pv mais demande de me presente a la gendarmerie le plut tot possible avec attestation d assurance,mais le souci se que mon aasureur ma donner une vignette du jour que je l ai demander,je souhaiterai savoir se que je risque si il me dise que j ai un defaut d assurance.Mzeci de votre reponse

Par **Tisuisse**, le **24/03/2010 à 23:30**

Bonjour,

Et votre contrat auto, son échéance est à quelle date ? Vous avez reçu votre dernier avis d'échéance ? vous avez payé dans les temps ? vous pouvez prouver tout ça ? Alors, même avec la vignette qui vous a été délivré, les preuves devraient suffire.

Par **sabri 24**, le **25/03/2010 à 11:58**

Merci pour votre reponse